

**Réunion des Hautes Parties contractantes
à la Convention sur l'interdiction ou
la limitation de l'emploi de certaines armes
classiques qui peuvent être considérées comme
produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

14 décembre 2018
Français
Original : anglais

Genève, 21-23 novembre 2018

Point 15 de l'ordre du jour provisoire

**Questions financières ayant un rapport avec la Convention
et les Protocoles y annexés**

**Coûts estimatifs révisés
Réunion de 2019 des Hautes Parties contractantes
à la Convention**

Note du Secrétariat

1. La Réunion de 2018 des Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, tenue à Genève du 21 au 23 novembre 2018, a décidé de convoquer la Réunion de 2019 des Hautes Parties contractantes à la Convention, d'une durée de trois journées, du 13 au 15 novembre 2019.

2. Le présent document, qui est soumis en application de la décision susmentionnée, indique les coûts estimatifs de ladite réunion, qui s'élèvent à 673 500 dollars des États-Unis, dont 423 400 dollars pour les dépenses de personnel directes relatives à un P-3 et à un P-4 pendant douze mois. Le budget biennal pour 2019 et 2020 s'élève à 1 347 000 dollars (673 500 x 2).

3. Il y a lieu de noter que les montants estimatifs ont été établis compte tenu de l'expérience passée et du volume de travail prévu. Les coûts effectifs seront calculés après la clôture de la réunion et l'achèvement des travaux correspondants, lorsque toutes les dépenses s'y rapportant auront été comptabilisées. Les éventuels ajustements des contributions dues par les participants partageant les coûts seront alors calculés en conséquence.

4. S'agissant des dispositions financières, il est rappelé que, conformément aux mesures adoptées en 2017, les contributions mises en recouvrement pour financer les coûts liés à la préparation et à la tenue des réunions sont calculées en fonction du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, ajusté pour tenir compte de la différence entre, d'une part, le nombre d'États Membres de l'Organisation et, d'autre part, le nombre d'États autres que les Hautes Parties contractantes qui participent à la réunion auquel s'ajoute celui des Hautes Parties contractantes. Les États qui ne sont pas des Hautes Parties contractantes, mais qui acceptent l'invitation à prendre part auxdites conférences et réunions, participent aux coûts à hauteur du taux établi à leur égard par le barème des quotes-parts de l'ONU.

5. Des avis de recouvrement seront établis sur la base du montant total des coûts estimatifs et de la formule de partage des coûts énoncés ci-dessus, sous réserve que les États parties approuvent ces coûts et cette formule. Comme les activités considérées ne



doivent pas avoir d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU, il incombe aux Hautes Parties contractantes de payer leur part du montant estimatif dès réception des avis de recouvrement.

**Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques
Genève, 13-15 novembre 2019 (trois journées avec comptes rendus analytiques)**

(Montants en dollars des États-Unis)

| <i>Services de conférence</i> | <i>Service des séances</i> | <i>Documentation à établir avant la session</i> | <i>Documentation à établir au cours de la session</i> | <i>Comptes rendus analytiques</i> | <i>Documentation à établir après la session</i> | <i>Services d'appui</i> | <i>Divers</i> | <i>Total</i> |
|--|--------------------------------|---|---|---|---|-----------------------------|---------------|----------------|
| Interprétation et service des séances | 56 900 | | | | | | | 56 900 |
| Traduction de la documentation | | 23 500 | | 21 400 | 12 100 | | | 57 000 |
| Services d'appui ¹ | | | | | | 2 400 | | 2 400 |
| Divers ² | | | | | | | 49 400 | 49 400 |
| Total | 56 900 | 23 500 | 0 | 21 400 | 12 100 | 2 400 | 49 400 | 165 700 |

| | | |
|----|--|----------------|
| A. | Coût total des services de conférence (dont 13 % de dépenses d'appui au programme) | 165 700 |
| B. | Coûts autres que ceux des services de conférence ^{3, 4} | |
| 1) | <i>Un P-4 pendant douze mois</i> | 231 700 |
| | <i>Un P-3 pendant douze mois</i> | 191 700 |
| 2) | <i>Frais de voyage</i> | 20 000 |
| 3) | <i>Matériels, fournitures et publications</i> | 6 000 |
| | Total partiel | 449 400 |
| | <i>Dépenses d'appui au programme (13 % de B)</i> | 58 400 |
| | Total partiel B | 507 800 |
| | Total général (arrondi) A + B | 673 500 |

Note : Budget biennal pour 2019 et 2020 : 1 347 000 dollars (673 500 x 2)

¹ Technicien du son/enregistrement (2 x 3 jours) : 2 400 dollars.

² Location d'un ordinateur, d'une imprimante et d'un enregistreur numérique : 200 dollars ; secrétaire (1 x 30 jours) : 12 300 dollars ; agent chargé du contrôle des documents (1 x 3 jours) : 1 200 dollars ; assistance spécialisée pour les services de comptabilité et la gestion des ressources financières : 35 700 dollars.

³ Compte tenu des difficultés financières persistantes, les coûts autres que ceux des services de conférence ont été regroupés dans un souci de clarté pour favoriser une meilleure planification des ressources. Les ressources en personnel contribueront à toutes les activités de la Convention, conformément à l'ensemble des décisions de la Réunion des États parties à la Convention.

⁴ Les dépenses de personnel incluent une provision pour indemnité de cessation de service d'un montant de 53 200 dollars.